

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ACADEMIQUE D'ACTION SOCIALE

Le 18 avril dernier la COMMISSION ACADEMIQUE D'ACTION SOCIALE s'est réunie pour donner son avis sur le budget de l'Action Sociale de l'académie.

L'exercice budgétaire 2015 avait été élaboré dans le but de revenir à un équilibre, évitant ainsi de commencer une année avec des restes à payer de l'année précédente. Ce fut chose faite car les ajustements et baisses de certaines aides ont permis cet équilibre et de prévoir une nouvelle répartition des aides académiques pour 2016.

Pour rappel cette commission travaille sur les propositions émises par les comités départementaux d'action sociale ( CDAS ) qui délivrent des aides financières sur dossiers déposés auprès des assistantes sociales. Les aides sur lesquelles la CAAS émet un avis sont les ASIA ( aides d'initiative académique ) qui sont du ressort de l'académie contrairement aux PIM ( prestations interministérielles ) dont les taux sont fixés par le ministère .

Les changements particuliers concernent :

- *L'augmentation de 1€ par jour pour les aides aux vacances pour enfants*
- Un maintien des taux payés en 2015 pour l'« hébergement étudiant » ( boursiers + échelon 0 bis 950€ / échelon 0 560€ /échelon 1 : 410€ )
- Pour l'ASIA « vacances des retraités », le revenu global passe à 29000 € pour un couple .
- L'ASIA « activités culturelles » passe à 45€
- Le quotient familial pour les ASIA est rehaussé et passe à 13850€ à la demande unanime des représentants du personnel et de ceux de la MGEN estimant que les efforts réalisés en 2015 devaient permettre de faire profiter un plus grand nombre de personnels par le relèvement de ce quotient .

Les membres du personnel ont aussi demandé que soient mises à l'étude de nouvelles aides à venir liées en particulier aux problèmes de frais de restauration scolaire, étude pour laquelle les CDAS seront mis à contribution.

Les membres de la FSU notent que tous les personnels ne peuvent profiter de l'action sociale car le budget, quoique identique à celui de l'année précédente, ne le permet pas, *contrairement à d'autres ministères*. Pour cela et devant les besoins liés aux différentes catégories oeuvrant dans l'éducation nationale , la FSU rappelle son mandat qui est de porter ce budget à 3 % de la masse salariale.

Isabelle DUBOIS -FERTE , Jean-François QUANTIN , Jean-Marie LINDER  
délégués FSU à la CAAS